



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 20663

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc, partageant les perspectives humanitaires de son action ministérielle, demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il envisage de nouvelles initiatives en faveur de la condition des femmes en Afghanistan. Son récent déplacement dans ce pays a mis en valeur des actions humanitaires à l'initiative de la France dont un hôpital pour enfants, la réouverture de la délégation archéologique française et la réhabilitation du « jardin des femmes ». Il exprime le souhait que de nouvelles initiatives soient prises, s'inspirant des vœux exprimés lors de cette visite (25 mai) par la ministre de la condition féminine, dans un pays où la quasi totalité des Afghanes sont analphabètes.

Texte de la réponse

La chute du régime obscurantiste des talibans a levé une importante hypothèque pesant sur les femmes afghanes. Leur accès à l'éducation et au travail a été graduellement rétabli (actuellement 20 % du public scolaire), mais force est de constater que les traditions de primauté masculine et l'application de codes tribaux, sous couvert de respect de la loi islamique, représentent encore des obstacles à la promotion de la condition féminine. A ce titre, il appartient à la communauté internationale de favoriser une évolution graduelle des mentalités afin de faire pleinement participer les femmes afghanes au renouveau de leur pays et à sa démocratisation. Il appartient également aux nouvelles autorités afghanes de consolider le statut des femmes par la mise en place de dispositifs législatifs et réglementaires et de veiller à leur application sur l'ensemble du territoire afin d'assurer à la population féminine une progression vers l'égalité de traitement. La France a mis en place un programme de coopération avec la société civile en Afghanistan. Doté d'une enveloppe de 1 million d'euros en 2002 et d'une enveloppe initiale de 300 000 euros en 2003, ce programme est orienté prioritairement vers l'appui à la participation des femmes afghanes à la reconstruction. Il vise notamment à renforcer les institutions locales qui développent des actions de scolarisation, d'alphabétisation, de formation professionnelle, de formation en matière de droits humains et d'organisation institutionnelle, et d'action psychosociale auprès des populations vulnérables. Mené en association étroite avec des ONG françaises et locales, ce programme privilégie les projets créateurs d'emplois et de revenus. Au titre des projets mis en oeuvre depuis l'an dernier figurent notamment : la réhabilitation d'urgence d'un hôpital de la province de Parwan, pour contribuer à la diminution de la morbidité, de la mortalité et des problèmes de handicap chez les femmes et les enfants à l'aide de soins préventifs, curatifs, de réparation et d'urgence ; des actions en faveur des enfants et des familles dans le quartier de Karte Se à Kaboul (centre d'animation et d'assistance psychosociale) ; la prise en charge d'actions de formation de journalistes femmes dans le cadre de la constitution d'un centre des médias à Kaboul ; un projet intégré en faveur des veuves dans la province de Paghman ; le soutien à une école de filles à Kaboul et la création d'un centre de formation pour professeurs à Tcharikar ; la réhabilitation du Jardin des femmes à Kaboul ; la mise en place d'une filière de commerce équitable pour la production de tapis faits main, notamment par les femmes, pour favoriser le retour des réfugiés des pays limitrophes ; la construction d'un collège, notamment pour la scolarisation des filles, à Istalef, et l'édification d'un centre de formation professionnelle (couture, secrétariat, éléments d'informatique) dans la même ville. En mars 2002, la France a, par ailleurs, procédé à la

réouverture à Kaboul du lycée Malalaï, établissement secondaire franco-afghan pour filles. La pose par Mme Jacques Chirac, durant sa visite à Kaboul du 25 au 28 mai 2003, de la première pierre d'un « Hôpital mère-enfant » s'inscrit dans le prolongement de notre politique de promotion de la condition féminine en Afghanistan. Financé par les ONG françaises, des personnalités de l'audiovisuel et des industriels, cet hôpital fera l'objet d'une coopération active entre les autorités afghanes et les ONG françaises.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20663

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4904

Réponse publiée le : 4 août 2003, page 6189